

Strasbourg, 16 octobre 2024

PC-RAC(2024)14_rev

COMITE D' EXPERTS SUR LE RECOUVREMENT DES AVOIRS CRIMINELS (PC-RAC)

3E REUNION

14-16 OCTOBRE 2024

STRASBOURG, PALAIS DE L'EUROPE, SALLE 5

Rapport abrégé de réunion

Document préparé par le Secrétariat
Direction générale I - Droits humains et État de droit

www.coe.int/web/cdpc/pc-rac | DGI-PCRAC@coe.int

Lors de sa deuxième réunion (Strasbourg, France, 14 au 16 octobre 2024), tenue conformément au mandat adopté par le Comité des Ministres, et présidée par M. Cornel-Virgiliu Calinescu (Président du PC-RAC Roumanie), et par M. Borja Aguado Delgado (Vice-Président du PC-RAC, Andorre), le 15 octobre après-midi, le Comité d'experts sur le recouvrement des avoirs criminels (ci-après dénommé « le PC-RAC » ou « le Comité ») a :

Point 1 de l'ordre du jour

Ouverture de la réunion

Pris note des remarques introductives de M. Cornel-Virgiliu Calinescu, le Président du Comité d'experts sur le recouvrement des avoirs criminels ;

Point 2 de l'ordre du jour

Adoption de l'ordre du jour et de l'ordre des travaux et le 2e rapport de réunion

Adopté l'ordre du jour de la réunion ;

Adopté le rapport de la 2^e réunion du Comité ;

Point 3 de l'ordre du jour

Information du Président et du Secrétariat

Pris note des informations présentées par le Président sur les développements récents et les événements à venir présentant un intérêt pour le Comité, notamment les réunions auxquels le Président et le Secrétariat devraient participer pour présenter les travaux et les progrès du PC-RAC : la réunion du Bureau du Comité européen pour les problèmes criminels (CDPC) le 15 octobre 2024 ; la 16^e réunion de la Conférence des Parties à la STCE n° 198 les 17 et 18 octobre 2024, et la 86^e réunion plénière du CDPC les 18 et 22 novembre 2024 ;

Souhaité la bienvenue au nouveau membre nommé par le Portugal ;

Informé le Comité des changements de membres désignés pour l'Estonie et les Pays Bas et souhaité la bienvenue aux membres nouvellement désignés ;

Invité l'Allemagne, l'Islande, le Liechtenstein et la Lituanie à considérer la nomination de leurs représentants pour la prochaine réunion ;

Point 4 de l'ordre du jour

Lecture de l'avant-projet de protocole additionnel à la Convention du Conseil de l'Europe relative au blanchiment, au dépistage, à la saisie et à la confiscation des produits du crime et au financement du terrorisme (STCE n° 198)

Accueilli avec satisfaction les contributions écrites d'Andorre, d'Arménie, d'Azerbaïdjan, de Bosnie-Herzégovine, de Géorgie, de la République de Moldova, de Monaco, de la Norvège, de Saint-Marin et du Royaume-Uni, de l'Union Européenne (position préparée par les Services de la Commission Européenne) et du Royaume du Maroc et les a invités à intervenir et à partager leurs commentaires lorsque les dispositions concernées seront examinées ;

Invité les délégations qui n'ont pas fourni de contributions écrites à intervenir et à partager leurs commentaires et propositions rédactionnelles durant les discussions ;

Procédé à une lecture préliminaire de l'avant-projet de protocole complétant la Convention du Conseil de l'Europe relative au blanchiment, au dépistage, à la saisie et à la confiscation des produits du crime et au financement du terrorisme (ci-après avant-projet) et a pris note des commentaires et suggestions formulés sur chaque disposition, y compris les contributions écrites fournies avant la réunion ;

Convenu de reporter les discussions sur le préambule, l'objet et les terminologies jusqu'à ce que le texte du projet de protocole soit plus avancé ;

Convenu de réviser les dispositions de l'avant-projet sur le gel, la saisie et la confiscation, la gestion des avoirs saisis, confisqués et rapatriés, les pouvoirs et techniques d'investigation, les recours juridiques, les infractions de blanchiment, le report de transactions suspectes et la coopération internationale ;

Chargé le Secrétariat du PC-RAC de produire et de présenter, le premier projet de Protocole, sur la base de l'avant-projet, des résultats des discussions des trois premières réunions, des commentaires écrits ainsi que des propositions de rédaction soumises par les membres, les observateurs et les participants, et de présenter le premier projet de protocole additionnel à la 4^e réunion du comité. ;

A pris note des informations fournies par Mme Ana Gomez, de la Direction du conseil juridique et du droit international public du Conseil de l'Europe (DLAPIL), sur les possibilités d'introduire des dispositions modificatives au moyen d'un protocole additionnel ;

A chargé le Secrétariat du PC-RAC d'assurer, le cas échéant, la liaison avec DLAPIL lors de la préparation du premier projet de Protocole additionnel complétant la STCE n° 198, notamment dans le but de clarifier toute procédure applicable afin d'amender si nécessaire la STCE n° 198, et d'en informer le Comité avant la prochaine réunion ;

Point 5 de l'ordre du jour	Échange d'informations sur les développements pertinents pour les travaux du PC-RAC
-----------------------------------	--

A pris note de l'information selon laquelle l'Albanie a officiellement ouvert, le 15 octobre 2024, des négociations en vue de l'adhésion à l'UE;

A pris note des informations partagées par la Division de la cybercriminalité du Conseil de l'Europe ainsi que des aspects des travaux du Comité de la Convention du Conseil de l'Europe sur la cybercriminalité qui pourraient présenter un intérêt pour le PC-RAC, notamment ceux liés aux cryptoactifs et à la coopération internationale ;

Point 6 de l'ordre du jour	Date et lieu de la prochaine réunion
-----------------------------------	---

Décidé de tenir la prochaine réunion du PC-RAC à Strasbourg du 24 au 26 mars 2025 ;

Décidé de tenir la 5^{ème} réunion du PC-RAC à Strasbourg du 21 au 23 mai 2025 ;

Décidé de tenir la 6^{ème} réunion du PC-RAC à Strasbourg du 24 au 26 septembre 2025 ;

Point 7 de l'ordre du jour	Divers
-----------------------------------	---------------

A pris note qu'aucun élément n'a été soulevé sur ce point ;

Adopté le rapport abrégé de réunion à l'issue de la réunion.